



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylia JUDON

Date de convocation : 23 août 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

063 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du bourg de Valuéjols

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Valuéjols souhaite engager les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du Bourg.

Pour ce faire, la Commune de Valuéjols a lancé une consultation sur la base d'un cahier des charges élaboré par le maître d'œuvre ACDEAU. Il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 23/06/2023 au 20/07/2023 à 17h00. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation « <https://www.achatpublic.com> ».

Initialement, le maître d'œuvre avait évalué le montant de ces travaux à 140 697,30 € HT.

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, indique que 3 offres ont été analysées. Celles-ci ont fait l'objet d'un avis émis par la commission travaux au regard de l'analyse technique et administrative établie par le maître d'œuvre selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise MARQUET dont le montant s'élève à 129 077,50 € HT.

De la même manière, une consultation pour la réalisation des contrôles des travaux de réseaux avant réception a été lancée. Il ressort que l'offre la mieux disante est celle de la société Sol Solution pour un montant de 3 441,00 € HT.

A l'issue de cette consultation, Monsieur le Maire précise que le montant total des prévisions de dépenses reste conforme à l'enveloppe financière du projet présentée dans le cadre des demandes de subventions adressées, à l'agence de l'eau et à l'Etat.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à prendre connaissance des offres remises et le rapport d'analyse des offres du 07/08/2023 et à délibérer.

Au vu de l'avis émis par la commission travaux, Monsieur le Maire propose :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de travaux à l'entreprise ~~MARQUET~~ dont le montant s'élève à 129 077,50 € HT.
- de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de contrôles des travaux à la société spécialisée SOL SOLUTION pour un montant de 3 441,00 € HT.
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;
- le respect de la charte qualité de l'Agence de l'Eau, relative aux travaux sur les réseaux d'assainissement, comme stipulé dans le CCTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de travaux à l'entreprise MARQUET dont le montant s'élève à 129 077,50 € HT.
- de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché de contrôles des travaux à la société spécialisée SOL SOLUTION pour un montant de 3 441,00 € HT.
- de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;
- de respecter la charte qualité de l'Agence de l'eau.

Certifié exécutoire
Le Maire
Christophe VIDAL
Publiée et transmise le 05 septembre 2023